

**Le 6 mars 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 28 février 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.**

Présents : Mesdames BELLINI, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, EON, HENRY, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs AFFRE, BOUDJEMAI, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés :

Monsieur CEREUIL ayant donné pouvoir à Madame RESTA  
Madame FLEURIEL ayant donné pouvoir à Madame RENUCCI  
Madame HERIQUE  
Monsieur ROMERO

Secrétaire de séance : Monsieur MASSON

---

## **1. Compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023**

Point présenté par Madame le Maire

*Adopté à l'unanimité*

## **2. Débat d'orientation budgétaire**

Point présenté par Madame HENRY

*L'article L 2312-1 du CGCT prévoit que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal », ce dernier donnant, en la circonstance, le consentement des contribuables qu'il représente. L'élaboration du budget doit se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, d'où l'intérêt et l'importance du débat préalable d'orientations budgétaires.*

Madame Gisèle HENRY commente la présentation d'une cinquantaine de pages relative au rapport de débat d'orientation budgétaire 2023 et projet de budget.

### I. Descriptif du contexte économique et des orientations du budget de l'état

Inflation, hausse des taux directeurs, situation internationale, raréfaction de l'énergie et guerre en Ukraine sont les principaux éléments à prendre en compte.

Le budget de l'état est toujours en déséquilibre et le poids de la dette réduit les marges de manœuvre.

Une revalorisation des bases fiscales de l'ordre de 7 % apportera aux collectivités des recettes supplémentaires qui seront insuffisantes pour absorber l'augmentation de l'électricité et du gaz.

En 2023, la suppression de la TH sera totale pour la résidence principale des ménages.

La croissance du PIB national ne devrait pas dépasser 1 %.

Les subventions sectorielles sont principalement mises en place à destination des collectivités pour la rénovation énergétique des bâtiments.

## II. Le compte administratif 2022 prévisionnel

A ce jour, nous ne disposons pas de compte de gestion.

- Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 10 810 k€ (85 % du BP)
- Les recettes de fonctionnement s'établissent à 13 269 k€ (105 % du BP)
- En investissement on a 1 668 k€ de dépenses pour 4 223 k€ de recettes

Le projet majeur de réhabilitation de la « ferme DUPRE » n'a pas été lancé en 2022.

Hors reste à réaliser, on a en investissement un résultat reporté de 2 555 k€.

## III. Le projet de budget 2023

Présentation des ratios habituels, de l'état de la dette, de la fiscalité communale.

Le projet de budget 2023 est fortement impacté par l'inflation et plus particulièrement le coût de l'énergie.

Des économies ont été recherchées, mais c'est surtout une efficacité du contrôle des températures qui peut nous permettre de limiter le gaspillage d'énergie.

Les charges à caractère général sont donc impactées par une hausse de l'ordre de 12 %.

L'autre dépense majeure est la masse salariale qui est globalement contenue.

L'évolution des dépenses courantes devrait être de l'ordre de 7.7 % par rapport à 2022. Inflation et surcoût de l'énergie génèrent probablement 900 k€ de dépenses supplémentaires.

Le budget fonctionnement devrait être équilibré à hauteur de 13 561 k€ sans évolution du taux de la taxe foncière. Seules les bases évoluent.

Dans le budget recettes, il est précisé que l'on ne prend pas en compte une éventuelle évolution des tarifs municipaux qui sera vu prochainement, en commission. Idem pour le FPIC qui pourrait être, comme en 2022, à la charge de VEA.

En investissement, l'équilibre est établi en recettes et dépenses à hauteur de 3 205 k€.

Des subventions sont attendues, mais en l'absence de notification, elles ne sont pas inscrites. Ces nouvelles recettes pourraient permettre le lancement ou le complément des projets déjà présentés.

## IV. Prospective 2022-2026

Un document est présenté sur une évolution possible de notre budget.

Ce document fait apparaître la nécessité de maîtriser l'évolution des dépenses et rechercher des recettes nouvelles.

Points d'attention :

- Optimisation les marchés de fourniture et de service.
- Mise en concurrence sur tous les achats.
- Optimisation les dépenses de fluides et de ménage.
- Augmentation des prix des services municipaux.
- Recherche de subventions ou optimisation des participations de nos partenaires (ex : CAF).

Conclusion :

La commune s'attache à maintenir l'équilibre de son budget et rechercher, hors fiscalité, de nouvelles recettes.

Après cette présentation, Monsieur Bernard NOËL demande si l'adhésion de notre commune au groupement d'énergie est vraiment intéressant.

Monsieur Patrick SCHILLINGER répond qu'il est très délicat de chiffrer les économies, mais on sait qu'initialement il y avait un intérêt à adhérer. Aujourd'hui le groupement nous a annoncé qu'une partie des achats 2024 se fait sur des prix inférieurs à 2023. On surveille ce point.

Madame le Maire fait remarquer qu'en 2022, malgré le début des augmentations de prix, on a pu maîtriser les dépenses. Nous avons réussi à obtenir des subventions. Notre réserve financière est préservée et nous poursuivons le désendettement.

Monsieur Alain MASSON signale que les perspectives se révèlent souvent erronées. A titre d'exemple, il indique que des cabinets spécialisés avaient prévu des « jours sombres » pour Magny et finalement il n'en a rien été.

Monsieur MASSON regrette que des projets communautaires ne puissent voir le jour, comme une cuisine centrale.

Il indique également qu'il est favorable à une augmentation raisonnée du tarif des services chaque année.

Monsieur Bernard NOËL indique que le ratio d'endettement de la ville est très en dessous de la moyenne, grâce au financement de nos principaux équipements publics par VEA.

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

### **3. CRTE autorisation de signature de l'avenant n°1**

Point présenté par Monsieur SCHILLINGER

L'Etat a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

A ce titre par délibération 2021.26 du 28 juin 2021, le conseil municipal a approuvé des fiches actions pour les projets 2021 et 2022 et a autorisé Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du CRTE.

Aujourd'hui, il est proposé un avenant pour la commune de Magny le hongre.

*Adopté à l'unanimité*

#### **4. Approbation du déploiement de la vidéoprotection et autorisation de demande de subvention**

Point présenté par Monsieur GUERIN

*Approbation du déploiement de la vidéoprotection et autorisation à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre des subventions des dispositifs dit « Bouclier de sécurité » régionaux et départementaux*

Pour participer à la sécurisation de ses espaces publics et lutter efficacement contre la délinquance de voie publique, la commune de Magny-le-Hongre souhaite étendre son dispositif de vidéoprotection sur le territoire communal afin de sécuriser ses équipements publics, compléter les dispositifs existants et implanter de nouveaux dispositifs sur des secteurs présentant un intérêt particulier.

Issus des diagnostics liés au renouvellement de la Convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat, le développement et le renforcement de dispositifs de vidéoprotection participent pleinement à la stratégie de tranquillité publique et de sécurisation des espaces publics de la commune de Magny-le-Hongre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal un projet de renforcement et de développement des dispositifs de vidéoprotection portant sur 1 caméra intérieure et 42 dispositifs de vidéoprotection pour couvrir :

- Les entrées et sorties de ville
- Les axes majeurs de circulation
- Les parcs et jardins
- Les abords de bâtiments et équipements publics

Ce projet a été élaboré avec le concours des forces de Sécurité de l'État et la Police Municipale. Il représente pour notre collectivités un coût total de 196 134,22 € HT, qui sera engagé sur 4 phases.

Ainsi la commune engagera :

- en 2023 : 79 350,29 €HT pour 15 capteurs de vidéoprotection
- en 2024 : 37 159,42 €HT pour 06 capteurs de vidéoprotection
- en 2025 : 52 797,52 €HT pour 13 capteurs de vidéoprotection
- en 2026 : 26 826 ,99 €HT pour 07 capteurs de vidéoprotection

Ces travaux sont éligibles à une aide financière de la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Bouclier de sécurité » à hauteur de 30 % du budget hors taxes au titre de l'année 2023 pour la phase 1, soit 23 805 € HT ainsi qu'à une aide financière du

Département de Seine-et-Marne, dans le cadre du « règlement de fonds d'aide en faveur des polices municipales et intercommunales et de la vidéoprotection », à hauteur de 20% du budget hors taxes, soit 15 870€ HT.

*Adopté à l'unanimité*

*Fin 22h16*